

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 3

Artikel: Femmes socialistes et manuels scolaires

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous... et à l'étranger

NOUVELLES DU JURA REPRENDRE DU TRAVAIL

Le groupe de femmes « La Table ronde » s'est penché sur un thème dont on parle actuellement dans le secteur de la vie professionnelle : le recyclage.

Après avoir interrogé des dizaines de ménagères, nous nous retrouvons à seize pour faire le point : âgées de 22 à 45 ans, anciennes employées de bureau, bachelières, institutrices, maîtresses ménagères, vendeuses, commerçantes, sans diplôme, toutes désireuses de « faire quelque chose dès que ce sera possible ».

POURQUOI CE DÉSIR ?

Elles sont lucides les femmes de 1972 ! Assumer un emploi extra-ménager ne signifie pas une fuite délabrée ou un abandon du foyer. Mais nos interlocutrices sont conscientes qu'un jour arrivera, ou est arrivé, où leur temps ne sera plus rempli par les seules tâches domestiques.

Pour les unes, le désir de travailler à l'extérieur du foyer s'explique par le refus de l'inactivité, le besoin de se dépenser, de se rendre utile, la réalisation d'un projet longtemps mûri, la dissipation du sentiment voisin du complexe « de celle qui ne fait rien ».

Pour d'autres, le besoin de travailler répond au besoin d'indépendance matérielle qui n'est pas souvent le lot de la femme mariée.

Une raison encore : la possibilité d'être seule un jour, veuve ou divorcée, oblige les femmes à réfléchir à l'organisation de leur éventuelle vie à venir.

COMMENT FAIRE ?

De prime abord, nous envions nos sœurs des grandes villes qui ont à leur disposition une gamme de possibilités inexistantes dans le Jura, cours organisés et multiples emplois offerts.

Selon renseignements pris à bonne source, les cours de recyclage mis sur pied à Lausanne et à Genève ont recueilli un grand nombre de candidates dont un fort pourcentage a abandonné assez rapidement ses études. Plus près de nous, à Bienne, le cours prévu n'a connu la faveur que de rares inscriptions.

Ne nous leurrions pas, il est plus difficile qu'on ne le pense généralement de se remettre à l'étude à 30, 35 ou 40 ans ! On se heurte aux mauvais tours d'une mémoire défaillante, à un manque de capacité d'assimilation. Un entraînement cérébral et physique non exercé demande un temps relativement long pour se préparer à reprendre une profession.

DECEPTIONS

L'employée de bureau qui se présentera à son nouvel employeur doit s'attendre à ce qu'on lui confie des travaux de copie ou de facturation pendant un à deux ans.

Les laborantes, les infirmières auront beaucoup de difficultés à se réadapter après une interruption de travail de dix ans, voire de cinq ans.

Les vendeuses trouveront plus facilement satisfaction.

Dans la coiffure, une interruption de travail d'un ou deux ans est déjà un handicap (changement de coupes, de produits, etc.). Il en va de même pour les couturières et les métiers de la mode.

FORMATION PERMANENTE

L'expérience prouve que la femme de 40 ans accepte difficilement de recommencer à zéro. La solution, disons celle qui nous paraît être la meilleure actuellement, réside dans la formation permanente, ou si l'on préfère, mettre en pratique ce qu'on a appris, le plus souvent possible, partout où cela est possible, tout en se tenant au courant de tout ce qui se passe. C'est indispensable. On ne saurait trop conseiller de suivre les cours de langues organisés par l'Université populaire, les conférences, en un mot, la vie culturelle des localités jurassiennes.

N'attendons pas d'avoir 40 ans pour y songer ! L'interlocutrice qui sténographie mentalement le prêche du dimanche à l'église, et sur papier à la maison, les conférences diffusées à la Radio s'occupe de sa formation permanente ! Une autre, secrétaire de direction, parfaite polyglotte de langue maternelle française nous avoue ne

lire que des ouvrages allemands, des journaux anglais, des romans espagnols. Cette dernière, bien qu'occupant une place à plein temps, ne néglige en rien ses connaissances linguistiques.

Dans la mesure du possible, qu'elles n'abandonnent pas complètement l'exercice de leur métier. Pour les enseignantes, il y a la possibilité de faire des remplacements. Pour d'autres, le travail à domicile. Ou, comme cela se pratique dans certains pays scandinaves ou en Grande-Bretagne, le deux fois mi-temps : une mère travaille le matin, confie ses enfants à une autre mère qui confie également les siens à la première lorsqu'à son tour elle va travailler.

Il y a d'autres solutions, il suffit d'y réfléchir, d'en parler autour de soi, d'agir.

TRAVAIL BÉNÉVOLE

Plusieurs de nos interlocutrices se destinent à un travail bénévole. Nous ne doutons pas qu'elles seront les bienvenues dans les hôpitaux, auprès des handicapés, des personnes âgées. L'hôpital de Delémont organise des cours destinés aux personnes qui désirent se rendre utiles auprès des malades. Ces cours sont gratuits et point n'est besoin d'avoir préalablement une profession médicale ou paramédicale.

Enfin, d'autres envisagent de s'adonner à une activité artisanale ou artistique chez elles. Et pourquoi pas en groupe ? Céramique, peinture sur porcelaine, tapisserie, etc. Pour elles aussi, des cours peu coûteux sont donnés à l'Université populaire.

En conclusion, notons que la demande d'emploi est importante dans le Jura et que nous n'avons pas rencontré une seule femme n'ayant pas trouvé de travail.

Nous ne sommes pas plus mal loties ici qu'ailleurs (d'une manière générale) il s'agit avant tout d'être lucides, actives, soucieuses d'arriver au but qu'on s'est fixé sans trop compter sur l'ancien diplôme... dévalué au taux de notre passivité !

A.-M. S.

Emilie Gourd

(Suite de la page 1)

La lutte entreprise par Emilie, avec un courage, une clairvoyance, une générosité remarquables a heureusement commencé à porter ses fruits durant son vivant. Mais, des buts qu'elle s'était fixés, quelques-uns sont encore à atteindre.

RÉSULTATS OBTENUS...

Du temps d'Emilie Gourd : l'entrée des femmes dans les tribunaux de

prud'hommes
le pastorat féminin
avocates inscrites au barreau
juges assesseurs aux tribunaux de l'enfance
introduction de la police féminine
votations pour l'introduction du suffrage féminin (1921, 1940 qui se sont soldées par des échecs)

Depuis sa mort, mais pour lesquels elle a déjà lutté :

femmes dans les jurys (1952)
femmes juges
possibilité pour la femme mariée de garder la nationalité suisse
droits politiques sans restrictions (sauf dans quelques communes de Suisse orientale) 7 février 1971, soit 25 ans après la mort d'Emilie Gourd

... ET A OBTENIR

Nous devons encore travailler pour obtenir :

Responsabilités égales, droits égaux
salaires égal, travail égal (Convention internationale n° 100)
droit de cité cantonal de la femme mariée (pourquoi avoir à le demander ?)
puissance paternelle
Droit au travail de la femme mariée

Cette liste n'est nullement exhaustive...

Bravo Mesdames Blunschy et Sahlfeld !

Lors de la séance du 29 février, le Conseil national a approuvé deux amendements importants pour les femmes fonctionnaires.

Le premier, présenté par Mme Blunschy-Steiner (PDC, Schwyz), visait à modifier les dispositions concernant l'allocation de mariage, de telle sorte que les fonctionnaires des deux sexes la reçoivent et non seulement ceux du sexe masculin (projet du Conseil fédéral). La proposition a été approuvée par 75 voix contre 51.

Signalons que certains auraient désiré que toutes les inégalités, dont sont victimes les femmes fonctionnaires, fassent l'objet d'une révision d'ensemble. La ma-

ajorité a décidé que puisque l'occasion de faire disparaître une inégalité, il fallait saisir l'occasion, ce qui n'empêchera pas de continuer dans cette voie.

Mme Sahlfeld demandait que soit introduit dans la loi un texte obligeant le fonctionnaire divorcé à verser au profit de ses enfants les allocations qu'il reçoit pour eux, en plus de la pension alimentaire (s'il y a lieu). Par 75 voix contre 51, le Conseil national a approuvé cette suggestion.

Ces deux premières interventions prouvent que nos conseillères nationales sauront saisir toutes les occasions de défendre les intérêts féminins.

ACTION DE LA FONDATION POUR LA FORMATION CIVIQUE DES FEMMES

Dans notre dernier numéro, nos lecteurs ont, nous l'espérons, apprécié le sérieux et l'objectivité avec lesquels M. Georges Perrin, ancien rédacteur accrédité auprès des Chambres fédérales, a traité de la politique du logement, objet de la votation fédérale du 5 mars. Cet article a paru également en allemand dans le « Schweizer Frauen Blatt », journal suisse alémanique proche de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Dorénavant, le « Schweizer Frauen Blatt » et « Femmes Suisses » pourront, grâce à l'appui de la Fondation pour la formation civique des femmes faire appel à des journalistes spécialisés dans les questions fédérales pour présenter objectivement, avec arguments pour et contre, les sujets faisant l'objet des votations fédérales.

Nous remercions la Fondation pour la formation civique des femmes de son geste et profitons de rappeler que cette fondation a pu être créée grâce aux bénéfices réalisés par la fameuse SAFFA 58, exposition nationale des femmes suisses qui eut lieu à Zurich en 1958.

La Rédaction.

FEMMES SOCIALISTES ET MANUELS SCOLAIRES

Les femmes socialistes, réunies à Muttenz sous la présidence de Mme Marie Boehlen, ont discuté des différentes études menées ces derniers temps sur les manuels scolaires.

Elles ont regretté que ces livres donnent aux enfants une image de la société totalement différente de la réalité et de la femme tout à fait dépassée. Elles ont demandé qu'on active la révision des livres scolaires. Connaissant le premier livre de l'Ecole romande (voir « Femmes Suisses » du mois de février, première page), elles auraient déjà pu déplorer les « innovations » dont « bénéficieront » des générations d'élèves...

LA PEAU DE CHAGRIN

Les irréductibles au suffrage féminin sans restriction deviennent toujours moins nombreux... Durant les 5 et 6 mars :

URI a décidé l'égalité politique totale pour hommes et femmes.

Les GRISONS ont approuvé l'introduction du suffrage féminin sur les plans cantonal et du district. Sur le plan communal l'introduction demeure facultative.

KLOSTERS. Cette commune grisonne a accepté l'égalité politique des femmes, mais celle de KERN (Obwald) l'a refusée.



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE
GENEVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 25 10 38
Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEF

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE DE BANQUE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande

La situation des Hollandaises évolue lentement

Ce taux est le plus bas des pays de la C.E.E. En France, 46,6 femmes sur 100 travaillent, en Allemagne 40,3, en Belgique 33,6 et en Italie 29,9 femmes sur 100.

Environ 70 % des femmes actives néerlandaises sont employées dans le secteur des services. 5 % travaillent dans l'agriculture, 25 % dans l'industrie et ce, pour la plupart, dans les branches « féminines » comme la confection ou l'industrie électronique.

Après la seconde guerre mondiale, la position des femmes hollandaises s'est améliorée. Jusqu'en 1957, les femmes mariées étaient considérées de la même façon que les enfants ou les débilés mentaux. Aujourd'hui, la femme néerlandaise a le droit de disposer elle-même de ses biens et de ses gains et, même mariée, de signer seule des contrats de travail. Ce n'est plus l'homme seul qui est le chef de famille mais l'homme et la femme ensemble. Les possibilités de formation sont égales pour garçons et filles et ces dernières sont acceptées dans toutes les écoles techniques.

Toutefois bien des différences existent entre la théorie et la pratique :

- des 15 ministres et des 11 secrétaires d'Etat, un seul est de sexe féminin ;
- on compte 135 hommes contre 15 femmes à la Chambre des députés ;
- il y a 81 ambassadeurs mais une seule femme ambassadrice des Pays-Bas ;
- à la Cour suprême, on trouve 186 juges hommes contre 14 juges femmes ;

— le Ministère public est typiquement masculin, on n'y rencontre aucune femme ;

— il y a 2012 hommes avocats contre 212 femmes avocats et 858 hommes notaires pour 10 femmes notaires seulement.

(« Financial Economic Magazine ».)

ABONNEZ-VOUS

A « FEMMES SUISSES »

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Hugette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité Annonces-suisse S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 15.—
étranger Fr. 17.—
de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève